



## **Compte rendu CTL du 23 février 2018** **2<sup>e</sup> convocation**

### Ordre du jour :

- Résultats du vote des règlements intérieurs des deux services Départementaux de l'Enregistrement.
- Expérimentation de l'accueil personnalisé sur rendez vous.
- Expérimentation d'un Service d'Appui au Réseau (SAR) dans la gestion comptable du secteur public local.
- Expérimentation caisse sans numéraire
- Questions diverses

### **Résultat du vote des règlements intérieurs des deux services Départementaux de l'Enregistrement**

Dans le cadre de la mise en place le 1<sup>er</sup> décembre 2017 des deux services de l'enregistrement (SDE), une consultation de l'ensemble des agents des SDE a permis d'adopter les plages horaires et le règlement intérieur proposé.

**SDE Marseille votants : 17 Oui : 17**

**SDE Aix-en-Provence votants : 13 Oui: 11 Non : 2**

Vote des OS : FO-dgfip13- Pour

### **Expérimentation de l'Accueil personnalisé sur Rendez vous**

Le directeur a présenté le projet visant à personnaliser l'accueil des contribuables grâce au déploiement d'un nouvel applicatif dans le cadre de la diversification de l'offre de la DGFIP ; Les SIE et les SIP d'Aubagne et Tarascon sont concernés par l'expérimentation. Chaque Chef de service a organisé une réunion d'information en janvier 2018.

Des réunions auront lieu en direction pendant la phase préparatoire de l'expérimentation pour déterminer les modalités pratiques de mise en œuvre dans chaque service. Avant le début de l'expérimentation, les quatre services suivront les formations prévues. Cette expérience débutera le 3 avril 2018. un bilan provisoire sera effectué en juillet, après la campagne déclarative, puis en fin d'année.

Dans un premier temps, une plage d'accueil sera fixée avec des durées de RDV. Ultérieurement, l'usager pourra solliciter un rendez- vous via le site [www.impots.gouv.fr/particuliers](http://www.impots.gouv.fr/particuliers).

Une procédure de contre appel, auprès des contribuables qui auront pris un rendez- vous, sera mise en place au sein des secteurs, le but de ce contre appel s'inscrivant dans un processus visant à inciter les usagers à utiliser les démarches en ligne.

**Pour FO-DGFIP13 ce dispositif d'accueil sur rendez-vous, sous couvert de diversification de l'offre ( internet-téléphone-physique), intervient à la suite d'orientations prises sous la contrainte budgétaire, et visant à réduire les capacités d'accueil de la DGFIP , voire à dissuader l'utilisateur de se rendre aux guichets de la DGFIP .**

**Alors que 16%de la population n'a pas internet et que 21 % des personnes qui ont internet ne se sentent pas à l'aise pour l'utiliser, FO-DGFIP continuera de revendiquer les moyens pour la préservation d'une offre de service public, permettant un accueil, y compris physique, de qualité et de proximité à la DGFIP**

**Dans un tel contexte, FO-DGFIP13 ne peut être que réservé et vigilant quant au choix de la période « campagne déclarative » et plus particulièrement cette année ou les contribuables auront certainement beaucoup de questions sur la mise en place du P.A.S .**

**Alors que dans un même temps le centre de contact du Mans mis en service depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017 cessera ses fonctions d'accueil des contribuables des BdR jusqu'à nouvel ordre !!! les SIP seront de nouveaux sollicités en direct .....**

**Le déploiement de ce nouvel applicatif, risque fort de s'avérer difficile à gérer pour les chefs de service et de ne pas améliorer les conditions de travail des agents .**

Vote des OS : FO-dgfip13- Contre

### **Expérimentation d'un service d'Appui au Réseau ( SAR) dans la gestion comptable du secteur Public Local**

La DRFIP PACA 13 a engagé une réflexion portant sur la mise en place d'un SAR dans le métier gestion publique.

A l'issue d'une première phase de consultation des comptables, des groupes de travail associant des représentants du réseau infra départemental ont été réunis courant 2017.

Les propositions émises par le pôle métier et les conclusions des groupes de travail ont mis en place à titre expérimental un SAR chargé de la réalisation des plans de CHD et du Contrôle a posteriori de la paye.

Le SAR sera implanté en direction au sein du Pôle expertise et service aux Publics et plus particulièrement au sein de la division du Secteur Public Local.

Le SAR sera composé de deux ETP direction ( 1A, 1B ac/ 1.09.2018) du début de l'expérimentation 3 avril 2018 jusqu'au 31 août l'équipe départementale de renfort sera sollicitée.

**Pour FO-DGFIP l'aide au réseau a son utilité tant sur les questions juridiques et réglementaires, mais la mise en place des SAR va bien au-delà et pourrait conduire à terme à la mise en place d'une organisation en front et back office du secteur public local, dispositif susceptible de menacer le devenir des Trésoreries de proximité.  
FO-DGFIP13 demandera un point d'étape sur la mise en place du SAR.**

Vote des OS : FO-dgfip13- Contre

## Expérimentation Caisse sans numéraire

Lors du CTL du 12/10/2017 le Directeur a présenté le principe d'une expérimentation de « caisses sans numéraires » dispositif qui découle d'une orientation nationale visant à réduire l'utilisation des espèces.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la caisse en numéraire de la Paierie Régionale n'enregistre plus aucun mouvement.

Les SDE et SPF d' Aix-en-Provence, installés sur le même site suite à l'ouverture du nouveau service départemental de l'enregistrement d' Aix-en-Provence ont depuis le 4 décembre 2017 une caisse sans numéraire.

Pour la Trésorerie de Maussane, la mise en place de la caisse sans numéraire sera effective au 1<sup>er</sup> mars 2018. La notion de caisse comme point de paiement n'est pas supprimé dans la mesure où les usagers auront toujours la possibilité de faire des règlements par carte bancaire, chèques, ou prélèvements.

Après une information des ordonnateurs, il n'en demeure pas moins que les versements des régisseurs seront dorénavant effectués à la caisse de la Trésorerie de Sait Rémy de Provence sur rdv pendant les périodes d'ouverture au public et qu'une sous caisse sera mise en place.

S'il est vrai que cette expérimentation a un impact géographique limité 11 kms, quoique !! il faudra évaluer le transfert de cette charge pour la Trésorerie de Saint Rémy-de-Provence.

**Pour FO-DGFIP, la suppression du numéraire révèle la volonté de la Direction Générale de remettre en cause la dimension sociale du réseau de la DGFIP.**

**A termes les demandeurs d'emplois déjà dans une situation précaire, les bénéficiaires de bons de secours seront ravis d'apprendre qu'ils devront parcourir jusqu'à 20 kms aller/retour pour percevoir leurs prestations.**

**Force est de constater que cette expérimentation de la caisse sans numéraire consacre une fois de plus le primat budgétaire sur tout autre considération.**

Vote des OS : FO-dgfip13- Contre

## Questions diverses

\_ Transfert des services SFACT et CDR, Rue Liandier

Après qu'un document, relatif à un projet de réinstallation immobilier des services de la Division Dépenses ait circulé au sein des services, **FO-DGFIP13** a souhaité aborder la question du déménagement du SFACT et du CDR vers le 46 Rue Liandier dans le même bâtiment que celui dans lequel sont installés les services SLR 1 et SLR 2.

M. HUART nous a indiqué que la cible prévisionnelle pour la réinstallation immobilière est estimée à fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018. Le choix d'installation des services sera déterminé en fonction des conclusions de l'étude du maître d'œuvre et de l'organisation des pôles qui sera retenue à l'issue des groupes de travail.

Des travaux de recloisonnement seront effectués afin de répondre aux besoins fonctionnels.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des évolutions sur l'aspect immobilier, le prochain CTL du 13 mars 2018 traitera sur l'organisation des services SFACT et CDR.

***Section locale FORCE OUVRIERE des Bouches-du-Rhône***

**FO - DRFiP 13 16 rue Borde**

**Tél : 04 91 17 92 04 / 05 Mèl : [www.fo-dgfip-sd.fr/013](http://www.fo-dgfip-sd.fr/013)**